

En apposant votre signature sur le bon ou en donnant votre accord par mail, vous attestez avoir compris les informations claires et intelligibles qui permettent de procéder à un achat et/ou de prestation de service de façon éclairée et avoir accepté toutes informations contractuelles, précontractuelles par mail et /ou directement sur un support durable.

Quel que soit le bien et afin de préserver sa recommercialisation à l'état neuf, le client est seulement autorisé lors de la période de rétractation, à inspecter le bien d'une manière qui lui serait également permise en magasin. Un bien, destiné, à être raccordé aux canalisations d'eau à traiter ne pourra s'effectuer qu'après cette inspection. En cas de rétractation, la responsabilité du consommateur n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens. http://europa.eu/youreurope/citizens/shopping/shopping-abroad/returning-unwanted-goods/index_fr.htm

Site consultable pour connaître la qualité de votre eau potable: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11461>

Cas 1. Si l'eau à traiter ne provient pas d'un réseau public, c'est-à-dire si l'eau est d'origine inconnue, il est nécessaire de lui faire une analyse physico-chimique et bactériologique pour la rendre potable par des techniques et équipements appropriés à chaque besoin. Veuillez contacter votre distributeur afin qu'il vous conseille le prétraitement le plus approprié.

Cas 2. Si l'eau à traiter contient:

des concentrations élevées en fer et en manganèse, supérieures à 1ppm et mesurées au rejet du système, un taux de chlore libre élevé de manière prolongée, de la boue ou une turbidité supérieure à 2 NTU, une concentration en nitrates supérieure à 100 ppm, une concentration en sulfates supérieure à 250 ppm, veuillez contacter votre conseiller afin qu'il vous recommande le prétraitement le plus approprié à cette situation et vous assure un bon fonctionnement du système. Les composants de votre système seront ainsi protégés contre tous dommages et vous garantiront une bonne qualité de l'eau délivrée. Dans les deux cas, nous ne serons pas tenus responsables de fuite à la suite notamment de manœuvre de robinet, vanne peut utilisé par exemple après compteur d'arrivée d'eau. *Dans les deux cas*, avant toute signature vous devrez vous rapprocher des autorités compétentes préfecture, Mairie l'AR [Ministère de l'Intérieur \(interieur.gouv.fr\)](http://www.interieur.gouv.fr) afin de connaître de la législation et vos obligations. **CONDITIONS POUR LE BON FONCTIONNEMENT des systèmes de traitement de l'eau :**

• **Raccord sur eau froide.** Ne pas raccorder à l'eau chaude (T>27 °C)

• **Température ambiante:** elle doit être entre 4°C et 45°C.

• **Pression du réseau d'eau:** entre 1,8 bars et 3,5 bars pour les systèmes d'hyperfiltration. Entre 2,5 bars à 8,5 bars pour les systèmes adoucisseurs avec sels. Si la pression est inférieure aux conditions minimales de fonctionnement, prévoir l'installation d'un surpresseur. Si la pression d'eau entrante est supérieure aux conditions maximales de fonctionnement, il faudra installer un limiteur de pression sur l'arrivée d'eau avant le système, en veillant à respecter le maximum indiqué. • **Salinité :** inférieure à 2000 ppm. Pour des eaux à salinité supérieure à 2000 ppm, veuillez contacter votre distributeur.

Durée de l'eau : le rendement maximal de votre système d'hyperfiltration d'eau de boisson est obtenu avec une dureté maximale de 15 °F. Si l'eau à traiter a une dureté supérieure à 15 °F, la durée de vie de la membrane et son rendement sont réduits.

Absence prolongée :

Durant une absence prolongée, ou tout simplement par précaution, le client veillera à la fermeture de l'arrivée de l'alimentation d'eau de tout système et vidange de toute réserve d'eau. (voir le site pohyel.com rubrique "Dispositions à appliquer en cas d'absence"). *En dehors de toute absence, il est utile de vérifier régulièrement votre système Pohyel afin repérer la présence éventuelle d'une fuite.* Quel que soit aussi la nature de l'intervention sur un système équipé réserve d'eau, il est impératif de la vider.

GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE :

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. « La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. »

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. « Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

CALCUL DE PRIX : CAS PARTICULIERS

Lorsque le prix ne peut être raisonnablement de calculé à l'avance du fait de la nature du bien ou du service, le professionnel fournit le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels. Lorsque les frais supplémentaires ne peuvent raisonnablement être calculés à l'avance, le professionnel mentionne qu'ils peuvent être exigibles. (Article L113-3-1 du code de la consommation)

) - Facturation des pièces, sur présentation de justificatif. - Main-d'œuvre supplémentaire : 47 €/h.H.T d'intervention) - Frais de déplacement supplémentaire

: 0,55 € H.T du km Tva, cas particulier

Un particulier domicilié à l'adresse (attestation modèle impôts à l'appui) ou vont s'effectuer les travaux, (locataire, propriétaire, ou usufruitier), bénéficiera d'une tva réduite si l'immeuble a été achevé il y a plus de 2 ans. La nature des travaux doit être éligible à cette disposition fiscale. En cas d'absence ou de fausses déclarations sa responsabilité peut-être engagée. Voir document en ligne https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/1301-sd/2016/1301-sd_1515.pdf à remplir par vos soins pour bénéficier de cette Tva Réduite

Droit de rétractation suivant les disposition de l' Article L221-18 du code de la consommation

Quel que soit le bien, vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation de quatorze jours court à partir où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Effets de rétractation Dans le cas où le bien ne peut normalement être renvoyé par la poste et a été livré au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat : Nous récupérerons le bien à nos propres frais. Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien. En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode le moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous. Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informés de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Les produits doivent être dans leur état d'origine et complets, accompagnés. Nous émettrons des réserves sur des biens endommagés, salis ou incomplets et/ou ne permettant pas leur recommercialisation à l'état neuf. http://europa.eu/youreurope/citizens/shopping/shopping /abroad/returning-unwanted-goods/index_fr.htm

Demande à adresser à POHYEL 10 rue de Pinthièvre, 75008 Paris par mail contactpohyel@gmail.com. Exemple de modèle :

je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / prestation de services (*) ci-dessous :

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les

. Connaitre les points suivants, notamment :

- Avoir pris connaissance des informations précontractuelles y compris sur le sites pohyel.com
- En cas d'une demande de prestation de services (installation...) avant l'expiration du délai de rétractation qui devra être formulée de manière expresse sur un support durable ou par mail.
- Tva réduite si le lieu d'installation est mon habitation principale comme propriétaire, locataire ou usufruitier et à plus de deux ans d'achèvement
- Le règlement qui devra s'effectuer sept jours après la signature du bon de commande et immédiatement lors d'une vente en réunion ou à distance.
- L'information d'un délai de livraison maximal de 30 jours à compter de la conclusion du contrat, sauf mention explicite par le professionnel d'un autre délai ;
- Conditions de manipulation du bien durant la période de rétractation et nos réserves sur des biens endommagés, salis ou incomplets et/ou ne permettant pas leur recommercialisation à l'état neuf.
- L'information d'un délai de rétractation de 14 jours pour toute prestation de services effectuée avec comme point de départ la date de la commande. L'exécution immédiate d'une prestation de services lié à un bien n'altère pas les droits relatifs au délai de rétractation sur le bien.
- L'information d'un délai maximal de remboursement de 14 jours en cas d'annulation du contrat pour défaut de livraison ou à la suite de l'exercice du droit de rétractation, le contenu du contrat de maintenance, la garantie du matériel et disponibilité des pièces...
- Les responsabilités de Pohyel en cas de panne. Toute panne découverte lors d'une intervention, ou panne survenue après une intervention de Pohyel sera facturée d'une part dès lors qu'elle n'entre pas dans le champ des garanties, et d'autre part lorsqu'il n'est pas prouvé qu'elle a été manifestement générée par l'intervention de Pohyel
- L'informations et la ou les documentation(s) sur le(s) produits et/ou systèmes, caractéristiques, les conditions d'installation, mis en services et ; de bon fonctionnement du matériel, performances, destinations...
- Disposer des coordonnées du conseiller, physiquement présent dans le cadre d'une vente hors établissement pour obtenir les informations. Connaitre les modalités de paiement (espèces, chèques, financement), les conditions générales des offres de crédit
- Connaitre les modes de livraison ou d'exécution
- Mise en garde : ne pas fonder d'espoir thérapeutique, médical ou de guérison sur les biens et/ou services commercialisés
- Avoir pris le temps que j'ai jugé nécessaire pour ma décision d'achat qui sera validé en apposant ma signature sur le bon de commande
- Avoir pris connaissance des effets de la rétractation et dispose d'un formulaire de rétractation, connaître parfaitement l'adresse du destinataire. Prendre connaissance sur le site de l'entreprise de diverses informations, notamment sur les systèmes, caractéristiques, maintenance...en faire éventuellement des éditions, copier/coller, impressions
- Disponibilité des pièces essentiels durant 10 ans
- Dans le cas d'une intervention générant des pièces usagers, préciser si vous conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés.
- Avoir connaissance des conditions relatives à la maintenance, SAV
- Aucune obligation d'achat à la fin de la location d'un bien.

En dehors de toute absence il est utile de vérifier régulièrement votre système Pohyel afin de repérer la présence éventuelle d'une fuite.

Dispositions à appliquer en cas d'absence ou tout simplement par précaution

Pour les systèmes ayant une réserve d'eau :

1 fermer le robinet alimentation en eau (eau à traiter par votre système Pohyel)

vider la réserve d'eau en ouvrant le robinet de distribution de l'eau filtrée

Pour les systèmes sans réserve d'eau et/ou les systèmes installés pour traiter l'eau de l'ensemble de la maison : fermer le robinet alimentation en eau (eau à traiter par votre système Pohyel)

PRÉCAUTIONS AVANT INSTALLATION DE TOUT SYSTÈME.

SYSTÈMES avec ou sans filtration, avec ou sans hyperfiltration, avec ou sans module de vitalisation vendus par POHYEL.

POHYEL ne sera pas tenu responsable de fuite à la suite notamment de la manœuvre d'arrivée du robinet, vanne peut utilisée, grippé par exemple après compteur d'arrivée d'eau...

Si l'eau à traiter ne provient pas d'un réseau public, c'est-à-dire si l'eau est d'origine inconnue, il est nécessaire de lui faire une analyse physico-chimique et bactériologique pour la rendre potable par des techniques et équipements appropriés à chaque besoin. Veuillez contacter votre distributeur afin qu'il vous conseille le prétraitement le plus approprié au regard de la législation en vigueur.

Tva :

En cas d'inexactitude ou d'absence de présentation de l'ATTESTATION SIMPLIFIÉE votre responsabilité pourra être engagée.

impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/1301-sd/2016/1301-sd_1515.pdf (sous réserves de modification et/ou disponibilité).

Extrait du code de la consommation de l'article L121-21-8.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ; nldr (exemple installation d'un de nos systèmes de filtration...)

De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés *nldr* (carénage, design, incrustation, imbrication dans un autre appareil ex. Appareil de réfrigération ;

La fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement;

La fourniture de biens scellés ne pouvant être renvoyés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène et qui ont été descellés par le consommateur après la livraison;

Des travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ; nldr (exemple réparation, maintenance de nos systèmes de filtration.)

: COMMISSION PARITAIRE DE MÉDIATION DE LA VENTE DIRECTE

100, Avenue du Président Kennedy – 75016 PARIS Tél : 01 42 15 30 00 – Fax : 01 42 15 30 90 – cpmvd@fvd.fr

Livraison, installation quand ?	Délais de rétractation	Règlement
<ul style="list-style-type: none"> • Immédiatement après <u>signature du Bon de commande ,devis</u> 	<p style="text-align: center;">De façon générale :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A la commande, si vente en réunion. De même, pour les contrats visant des travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur. (cf.article L. 121-18-2 du Code de la consommation). • A la commande en cas de vente à distance. • 7 jours après la signature de la commande si vente hors établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 30 jours après la signature de bon de commande si aucun délai ou date précisée. • Dans les délais ou à la date mentionnée sur le bon 	<ul style="list-style-type: none"> • 14 jours, le jour suivant la date de la livraison • Voir les exceptions plus loin dans le document. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le consommateur a désormais la possibilité de demander expressément l'exécution d'une prestation de services (installation...) avant la fin du délai de rétractation, à charge pour lui, s'il venait à exercer ce droit, de verser au professionnel un montant proportionné à la durée d'exécution effective jusqu'à la communication de la décision de rétractation (Voir Art L.121-21-5 code de la conso). <p>Si location d'un bien voir les conditions.</p>
<p>Quel que soit le bien et afin de préserver sa recommercialisation à l'état neuf, le client est seulement autorisé lors de la période de rétractation, à inspecter le bien d'une manière qui lui serait également permis en magasin.. Un bien, destiné à être raccordé aux canalisations d'eau à traiter ne pourra s'effectuer qu'après cette inspection . En cas de rétractation , la responsabilité du consommateur n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens.</p> <p>http://europa.eu/youreurope/citizens/shopping/shopping-abroad/returning-unwanted-goods/index_fr.htm</p> <p>La Maintenance et le S.A V sont assurés par nos soins ou une personne désignée à cet effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en contactant votre conseiller, • en vous mettant en relation directement avec nous <p>La maintenance peut s'effectuer par vos propres soins voir notre : Boutique POHYEL</p>		

Garanties, consulter le document:

les garanties couvrent tous les vices de fabrication. Sont exclues de la garantie, toutes les détériorations provenant:

- d'une mauvaise utilisation liée à la qualité de l'eau qui doit être traitée par nos systèmes
- de la chute du produit ou système, démembrements...
- ou, du non-respect de son utilisation finale et de ses limites de performances

Dans le cadre d'une vente à distance ou hors

établissement d'un bien combiné avec une prestation d'un service dument exécutée, les dispositions relatives aux délais de rétractation ne sont pas altérées.

En conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite " Loi Informatique et Libertés " relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les traitements automatisés des données nominatives ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) n° 1668568